

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public, que la SARL Guardian Luxguard II a demandé auprès de l'Inspection du Travail et des Mines une autorisation (no dossier 3A/2024/4634/174) relative à l'exploitation de cinq palans à Bascharage, 8, rue Bommel.

La présente publication a été faite selon les dispositions de l'article 9.2 alinéa 2 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés.

Schouweiler, le 26 mars 2025

La bourgmestre,

(s.) Manon BEI-ROLLER



Pour le secrétaire empêché,

(s.) Jeff BUFFADINI p.d.